

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Rapports du commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges

75013 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'assemblée générale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels la Fédération Française de la Randonnée Pédestre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Nos travaux ont consisté à contrôler l'application des méthodes comptables exposées dans la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels, notamment celles qui concernent les licences et les fonds dédiés,
- Nous nous sommes également assurés, sur la base des informations mises à notre disposition, du suivi de la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles inscrites dans les comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2023

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 18 mars 2024

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Stéphane PRACHE

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	59 690,89	38 275,15	21 415,74	36 832,66
	Autres immobilisations incorporelles (1)	3 878 602,01	3 346 274,13	532 327,88	697 621,51
	Immobilisations incorporelles en cours	65 374,86		65 374,86	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	619 115,97	449 703,54	169 412,43	186 086,58
	Immobilisations corporelles en cours	81 287,23		81 287,23	
	Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts	16 296,00	16 296,00			
Autres immobilisations financières	90 060,66		90 060,66	85 306,58	
	TOTAL (I)	4 810 427,62	3 850 548,82	959 878,80	1 005 847,33
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens	61 474,00		61 474,00	73 994,00
	En-cours de production de services	15 232,12		15 232,12	12 067,99
	Produits intermédiaires et finis	544 651,00	127 724,00	416 927,00	378 844,00
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	36 877,11		36 877,11	91 946,01
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	567 283,93	24 278,94	543 004,99	359 113,22
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	101 700,97	2 911,40	98 789,57	188 826,75	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	6 258 014,50		6 258 014,50	5 630 027,30	
DISPONIBILITES	476 215,96		476 215,96	1 547 833,69	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	2 634 813,70		2 634 813,70	2 761 380,23
	TOTAL (II)	10 696 263,29	154 914,34	10 541 348,95	11 044 033,19
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (V)					
	TOTAL ACTIF (I à V)	15 506 690,91	4 005 463,16	11 501 227,75	12 049 880,52
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			90 060,66	85 306,58
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	11 817,89	11 817,89
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 719 510,00	1 719 510,00
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	1 398 606,80	1 408 715,22	
Excédent ou déficit de l'exercice	(592 107,63)	(10 108,42)	
	Total des fonds propres (situation nette)	2 537 827,06	3 129 934,69
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	115 000,00	145 000,00
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	2 652 827,06	3 274 934,69
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		109 403,00
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	188 607,03	112 740,83
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	161 932,95	207 618,88
	Total des fonds reportés et dédiés	350 539,98	429 762,71
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	448 132,00	475 820,00
	Total des provisions	448 132,00	475 820,00
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	411,35	548,38
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	22 974,75	23 645,44
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 215 302,05	949 253,77
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 083 315,03	986 755,54
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	987 591,76	944 520,36	
Autres dettes			
Produits constatés d'avance	4 740 133,77	4 964 639,63	
	Total des dettes	8 049 728,71	7 869 363,12
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	11 501 227,75	12 049 880,52
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(592 107,63)	(10 108,42)
(1) Dont à moins d'un an	8 026 753,96	7 845 717,68	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	411,35	548,38	

Compte de Résultat ^{1/2}

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	6 635 643,47	6 259 456,81
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	2 631 234,07	2 663 145,46
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 456 333,99	1 242 778,19
	dont parrainages	508 911,07	487 876,67
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	887 096,67	872 836,29
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	30 785,44	134 561,44
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	8 308,81	10 519,90
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	59 079,15	122 683,70
Utilisations des fonds dédiés	260 590,96	285 474,55	
Autres produits	246 296,37	248 164,32	
	Total des produits d'exploitation	12 215 368,93	11 839 620,66
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	308 973,74	271 843,12
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	7 426 906,30	6 791 050,72
	Aides financières	159 687,96	183 641,55
	Impôts, taxes et versements assimilés	311 936,80	258 332,60
	Salaires et traitements	2 700 798,31	2 289 364,14
	Charges sociales	1 084 238,12	967 522,79
	Dotations aux amortissements et dépréciations	363 673,29	488 439,08
	Dotations aux provisions		45 295,00
	Reports en fonds dédiés	181 368,23	187 885,15
	Autres charges	435 209,46	396 317,48
	Total des charges d'exploitation	12 972 792,21	11 879 691,63
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(757 423,28)	(40 070,97)

Compte de Résultat ^{2/2}

		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(757 423,28)	(40 070,97)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	150 902,17	26 243,54
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	150 902,17	26 243,54
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	56,41	35,57
	Intérêts et charges assimilées		2,68
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	56,41	38,25
RESULTAT FINANCIER		150 845,76	26 205,29
RESULTAT COURANT avant impôts		(606 577,52)	(13 865,68)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	645,58	1 088,66
	Sur opérations en capital	30 030,72	5 100,00
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 976,86	3 276,43
	Total des produits exceptionnels	34 653,16	9 465,09
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	718,28	352,90
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	718,28	352,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL		33 934,88	9 112,19
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		19 464,99	5 354,93
TOTAL DES PRODUITS		12 400 924,26	11 875 329,29
TOTAL DES CHARGES		12 993 031,89	11 885 437,71
EXCEDENT ou DEFICIT		(592 107,63)	(10 108,42)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	605 943,00	966 616,00
	TOTAL	605 943,00	966 616,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations	605 943,00	966 616,00
	Personnel bénévole		
	TOTAL	605 943,00	966 616,00

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

Annexe aux comptes - Exercice 2023

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET SOCIAL ET MOYENS D’ACTION.....	3
1.1.	Objet social	3
1.2.	Moyens d’action	3
2.	FAITS MAJEURS DE L’EXERCICE	4
2.1.	Evénements principaux de l’exercice	4
2.2.	Principes, règles et méthodes comptables	5
	Méthode générale	5
	Principales méthodes utilisées.....	5
	a. Immobilisations corporelles et incorporelles	5
	b. Immobilisations en cours.....	5
	c. Stocks de topos-guides	5
	d. Stocks (autres que les topos-guides)	7
	e. Créances et dettes	7
	f. Provisions pour risques et charges.....	7
	g. Fonds dédiés	7
	h. Comptabilisation des licences	7
3.	NOTES SUR LE BILAN – ACTIF	8
3.1.	Actif immobilisé	8
	Immobilisations brutes	8
	Amortissements et dépréciations d’actif.....	9
	Détail des immobilisations et amortissements.....	9
3.2.	Actif circulant.....	10
	Etat des stocks.....	10
	Etat des créances	10
	Dépréciations actif circulant	10
3.3.	Compte de régularisation	11
	Charges constatées d’avance.....	11
3.4.	Trésorerie.....	11
	Valeurs Mobilières de Placement	11
	Disponibilités.....	11
4.	NOTES SUR LE BILAN – PASSIF.....	12
4.1.	Fonds associatifs et réserves	12

4.2. Provisions pour risques et charges.....	13
4.3. Fonds dédiés.....	14
4.4. Etat des dettes.....	15
5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	16
5.1. Produits d'exploitation.....	16
5.2. Charges d'exploitation.....	17
5.3. Résultat financier.....	17
5.4. Résultat exceptionnel.....	17
5.5. Impôts sur les sociétés.....	17
6. AUTRES INFORMATIONS.....	18
6.1. Engagements hors-bilan.....	18
6.2. Honoraires du commissaire aux comptes.....	18
6.3. Les effectifs salariés.....	18
6.4. Les cadres détachés du Ministère des Sports.....	18
6.5. Le bénévolat.....	18
6.6. La rémunération des plus hauts cadres dirigeants de la fédération.....	18

Les montants dans la présente annexe aux comptes ci-après sont arrondis à l'€ près.

1. OBJET SOCIAL ET MOYENS D'ACTION

1.1. Objet social

D'après les statuts en vigueur (AG du 6 avril 2019, article 3), la Fédération a pour but général le développement, l'organisation et la promotion de la randonnée pédestre et des disciplines connexes (longe-côte – Marche aquatique côtière ; marche nordique ; raquette à neige ; marche d'endurance – Audax).

Dans le cadre de sa mission, elle développe la vie associative, encourage la pratique sportive, de tourisme et de loisirs, la découverte et la sauvegarde de la biodiversité ainsi que de l'environnement, le développement des territoires et propose des activités préservant le bien-être et la santé.

Elle permet, grâce aux chemins, l'accès à la nature, à la culture, aux territoires et favorise le brassage des populations et des générations.

À cet effet :

- Elle met en œuvre la création, le balisage, l'entretien et la promotion d'itinéraires pédestres pour proposer à ses adhérents mais également au public un réseau d'itinéraires de qualité ;
- Elle encourage, développe et fédère la pratique de la randonnée sous ses différentes formes, associative comme individuelle, de loisir comme compétitive.

1.2. Moyens d'action

D'après les statuts en vigueur (AG du 6 avril 2019, article 33), les moyens d'action de la Fédération sont :

- L'établissement de relations avec tous les organismes et associations intéressés par des activités similaires ainsi qu'avec les pouvoirs publics ;
- L'édition et la diffusion de publications, revues, cartes, Topoguides, la réalisation de tous documents écrits ou tous supports audiovisuels, multimédias actuels ou futurs, etc. se rapportant à son objet social ;
- L'organisation de conférences, démonstrations, stages, voyages, rassemblements locaux, nationaux ou internationaux groupant des membres actifs de celle-ci ou d'associations ou d'entreprises étrangères poursuivant les mêmes buts ;
- Le personnel de secrétariat, d'encadrement, d'animation, de formation et d'une façon générale de toute personne nécessaire pour l'accomplissement de l'objet social.

2. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

2.1. Evénements principaux de l'exercice

- Niveau du nombre de licenciés à la hausse au 31 août 2023 (fin de la saison sportive 2022/2023) avec 230.558 licenciés ; avec une progression de 4 % par rapport à la saison précédente.
- Congrès fédéral à Hyères, après 3 ans d'interruption.
- Poursuite de la diversification des pratiques : fast hiking, longe cote, bungy pump, rando Challenge, raquettes à neige.
- A.G.E. le 24 novembre qui a voté la modification des statuts, en conformité avec la loi de démocratisation du sport.
- A.G.O. à la même date qui a validé le projet de changement du siège social fédéral.
Le compromis de vente est signé le 08/03/2024, pour un prix d'achat de 4 139K€ auquel s'ajoute une enveloppe travaux/aménagement/frais accessoires estimée à 1 850K€ soit coût total de 5 989k€
- Création d'un fond de dotation le 21/12/2022. Les donateurs ont été informés de l'existence du fond de dotation le 4 mai 2023. La fédération a continué à collecter les dons pour le compte d'esprit rando. Les dons collectés du 4 mai 2023 au 31 décembre 2023 par la fédération seront reversés au fond de dotation début 2024 sous déduction des frais liés à la collecte. Ils figurent en dette pour un montant de 147K€.

2.2. Principes, règles et méthodes comptables

Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du Plan comptable général, notamment le règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général (PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base (continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices) conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principales méthodes utilisées

a. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Les dotations aux amortissements sont calculées en fonction de la durée normale d'utilisation du bien et à compter de la date de mise en service de l'immobilisation.

Par ailleurs, conformément au PCG, lorsque la valeur d'utilité de l'immobilisation devient inférieure à sa valeur nette comptable, une moins-value latente est prise en compte par la constitution d'une provision.

Concernant spécifiquement les Systèmes d'information : BD Rando / Modernsig (Websig + Publiweb), MonGr et autres systèmes gravitant autour de ceux-ci, le Système de Gestion de la Vie Fédérale (SGVF), l'application numérique MaRando, la part des coûts engagés au cours de la période de développement a été portée à l'actif dès lors que les conditions spécifiques étaient remplies.

b. Immobilisations en cours

Les travaux inachevés à la date de clôture de l'exercice sont évalués :

- au coût d'acquisition lorsque leur exécution est confiée à des tiers,
- au coût de production lorsqu'ils sont réalisés en interne par la Fédération.

c. Stocks de topos-guides

Conformément au §3 de l'article 38 du Code Général des Impôts, les stocks sont évalués au prix de revient ou au cours du jour de la clôture, si ce cours est inférieur au prix de revient.

Compte tenu des spécificités du secteur de l'édition, il est fait application de la doctrine fiscale BOI-BIC-PDSTK-20 publiée au Bulletin Officiel des Impôts (anciennement « instruction fiscale 4 A-3-01 n°49 du 9 mars 2001 »).

Les matières premières (papier, carton, etc...) sont évaluées selon les règles de droit commun.

Les ouvrages en cours de fabrication sont évalués au prix de revient en tenant compte de l'état d'avancement des travaux à la clôture de l'exercice.

Le prix de revient comprend les éléments suivants :

- les frais de production matérielle,
- les droits d'auteurs lorsqu'ils sont réglés à forfait,
- les dépenses engagées en vue des réimpressions,
- la masse salariale chargée spécifiquement affectée à la production topes ainsi que les frais généraux afférents.

Les autres frais de conception, recherche, de création et de mise au point engagés avant la phase industrielle ainsi que les dépenses relatives à la fabrication et à l'envoi des spécimens et services de presse ne sont pas valorisés dans les stocks et sont donc déductibles dans tous les cas du résultat de l'exercice.

Les ouvrages réimprimés sont, à la date de l'inventaire, évalués, en principe, au prix de revient de la réimpression. Par ailleurs, sont considérés comme ayant un an d'existence à l'établissement du premier inventaire suivant leur parution, les ouvrages parus depuis plus de six mois.

Les réimpressions qui suivent très rapidement le premier tirage lui sont assimilées.

De même à la clôture de chacun des exercices appartenant à la période de vie normale de l'édition, les entreprises peuvent, lorsque les risques de mévente sont considérés comme probables, constituer, une dépréciation.

Cette dépréciation est calculée de la façon suivante : lorsqu'au cours d'un exercice, les ventes d'un ouvrage n'auront pas dépassé un certain niveau par rapport au stock existant à l'ouverture du même exercice, la provision sera déterminée en fonction d'un pourcentage d'exemplaires restant invendus à la clôture de cet exercice, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous.

Niveau des ventes de l'exercice, en pourcentage du stock initial	Niveau de provision, en pourcentage de la quantité de l'ouvrage restant invendue à la clôture de l'exercice
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inférieur à 5% ▪ Compris en 5% et 10% ▪ Compris entre 10 % et 20 % ▪ Compris entre 20 % et 30 % 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 100 % ▪ 80 % ▪ 70 % ▪ 50 %

d. Stocks (autres que les topos-guides)

Les stocks autres que les topos-guides sont valorisés à leur prix de revient.

Une dépréciation est pratiquée sur quatre ans, soit 25% à partir de la 2^{ème} année.

e. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

f. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

g. Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard, est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Report en fonds dédiés ».

h. Comptabilisation des licences

Les produits relatifs aux licences correspondent à des prestations continues se caractérisant par une mise à disposition, sur toute la durée de souscription (depuis la date de prise de la licence jusqu'à la date de fin de saison sportive au 31 août), de certains services directement par fédération ou ses organes déconcentrés (article 9 des statuts en vigueur).

Aussi, il convient de constater le produit au fur et à mesure de l'avancement de l'exécution. Les opérations relatives à la collecte et aux reversements des licences de l'exercice comptable 2023 comprennent :

- La quote-part nette des cotisations encaissées au 3^{ème} quadrimestre 2022 (licences souscrites entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2022) et couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023,
- La quote-part nette des cotisations encaissées aux 1^{er} et 2^{ème} quadrimestres 2023 (licences souscrites entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2023) et couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023,
- La quote-part nette des cotisations encaissées au 3^{ème} quadrimestre 2023 (licences souscrites entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2023) et couvrant la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023.

3. NOTES SUR LE BILAN – ACTIF

3.1. Actif immobilisé

Immobilisations brutes

Sur l'exercice 2023, les nouvelles immobilisations s'élèvent à 107 K€ en valeur brute et concernent :

- Pour les immobilisations incorporelles :
 - o Application numérique « Ma Rando » pour 74K€
- Pour les immobilisations corporelles :
 - o Matériels informatiques (dont ordinateurs) pour 33 K€

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Valeurs brutes	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Concessions, brevets, droits similaires	59 690,89	0,00	0,00	59 690,89
Autres immobilisations incorporelles	3 804 099,91	74 502,00	0,00	3 878 602,01
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	139 877,00	74 502,10	0,00
TOTAL	3 863 790,80	214 379,00	74 502,10	3 938 292,90

IMMOBILISATIONS CORPORELLES Valeurs brutes	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Terrains - Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations corporelles	585 875,36	33 240,61	0,00	619 115,97
Immobilisations corp en cours	0,00	81 287,23	0,00	81 287,23
TOTAL	585 875,36	114 527,84	0,00	700 403,20

IMMOBILISATIONS FINANCIERES Valeurs brutes	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Participations	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	20 272,86	0,00	3 976,86	16 296,00
Autres Immos financières	85 306,58	4 754,08	0,00	90 060,66
SOUS-TOTAL	105 579,44	4 754,08	3 976,86	106 356,66

TOTAL IMMOBILISATIONS BRUTES	4 555 245,60	333 660,98	78 478,96	4 810 427,62
-------------------------------------	---------------------	-------------------	------------------	---------------------

Amortissements et dépréciations d'actif

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Amortissements	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Concessions, brevets, droits similaires	22 858,23	15 416,92	0,00	38 275,15
Autres immobilisations incorporelles	3 106 478,40	239 795,73	0,00	3 346 274,13
Immobilisations incorporelles en cours				
SOUS TOTAL	3 129 336,63	255 212,65	0,00	3 384 549,28

IMMOBILISATIONS CORPORELLES Amortissements	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Autres immobilisations corporelles	399 788,78	49 914,76	0,00	449 703,54
SOUS TOTAL	399 788,78	49 914,76	0,00	449 703,54

IMMOBILISATIONS FINANCIERES Dépréciations	31/12/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	31/12/2023
Provision sur prêts	20 272,86	0,00	3 976,86	16 296,00
SOUS TOTAL	20 272,86	0,00	3 976,86	16 296,00

TOTAL Amortissements & dépréciations	3 549 398,27	305 127,41	3 976,86	3 850 548,82
---	---------------------	-------------------	-----------------	---------------------

Détail des immobilisations et amortissements

La valeur nette des immobilisations (hors immobilisations financières) représente 869 K€ au 31 décembre 2023 (pour 920 K€ au 31 décembre 2022).

NATURE DES BIENS IMMOBILISES	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS & DEPREC.	VALEURS NETTES	DUREES
Marques	3 049	0	3 049	Non amort.
Logiciels	56 642	38 275	18 367	3 ans
Websig – Publiweb	1 268 510	1 138 452	130 058	5 ans
BD Rando – Production Editoriale	324 984	290 964	34 020	5 ans
Mon GR	802 346	775 357	26 989	5 ans
Appli MaRando®	239 430	44 974	194 456	5 ans
SGVF	410 074	410 074	0	5 ans
Sites Internet – Autres SI	833 258	686 454	146 804	5 ans
Immobilisations en cours	146 662	0	146 662	Non amort.
Agencements	247 195	229 142	18 053	9 ans
Matériel de bureau	221 717	86 611	135 106	3 ans
Mobilier de bureau	150 204	133 951	16 253	9 ans
Acompte sur immobilisations	0	0	0	
TOTAL	4 704 071	3 834 254	869 817	

3.2. Actif circulant

Etat des stocks

Les stocks sont composés de :

- Le stock de topo-guides chez le diffuseur Sofédis pour 439 K€
- Le stock de topo-guides géré au siège de la fédération pour 21 K€
- En-cours de production pour les topo-guides pour 74 K€
- Les stocks d'accessoires et revues PRM gérés au siège de la fédération pour 85 K€

DETAIL (Valeurs brutes)	31/12/2022	Variation en +	Variation en -	31/12/2023
En-cours de production de biens	86 062	76 706	86 062	76 706
Produits intermédiaires et finis	480 033	544 651	480 033	544 651
TOTAL	566 095	621 357	566 095	621 357

Etat des créances

Les créances à échéance supérieure à 1 an sont uniquement composées de la créance Touristra pour 12 K€ (Procédure de sauvegarde en 2018).

CREANCES (Valeurs brutes)	31/12/2023	ECHEANCES		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances et acomptes	36 877,11	36 877,11	0,00	0,00
Créances - Usagers	567 283,93	538 149,20	26 294,30	2 840,43
Créances – Personnel	5 800,00	5 800,00	0,00	0,00
Créances - Organismes sociaux				
Créances sur l'Etat	90 619,90	90 619,90	0,00	0,00
Autres Créances	5 081,07	5 081,07	0,00	0,00
TOTAL	705 662,01	680 262,13	22 559,46	2 840,43

Dépréciations actif circulant

Le montant des provisions pour dépréciation des stocks s'élève à 127 724 € :

- Le stock de topo-guides chez le diffuseur Sofédis est déprécié à hauteur de 95 K€
- Le stock de topo-guides au siège fédéral est déprécié à hauteur de 7.6 K€
- Les stocks d'accessoires et revues PRM sont dépréciés à hauteur de 24.5 K€

Les 12 K€ aux comptes usagers concernent Touristra.

DEPRECIATIONS	31/12/2022	DOTATION	REPRISE	31/12/2023
Stocks et en cours	101 189	127 724	101 189	127 724
Dépréciations comptes usagers	21 522	32 011	26 342	27 191
TOTAL	122 711	159 735	127 532	154 915

3.3. Compte de régularisation

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges courantes dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur (2024 ou après).

Hors les quotes-parts licences à 2 518 K€ et affiliations à 3.6 K€, les autres CCA se composent essentiellement de quotes-parts d'abonnements et de contrats de prestations de services relatifs à 2023 pour 113 K€.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
Quote part des licences et affiliations revenant aux comités	2 522 027
Autres CCA	112 787
TOTAL	2 634 814

3.4. Trésorerie

La trésorerie au 31 décembre 2023 est composée essentiellement de valeurs à court terme pour 6 205 K€ (comptes sur livrets à la SG et DAT à la BNP) outre le compte à terme servant de garantie auprès de la SOFEDIS pour 52 K€ (nantissement).

Les disponibilités immédiates se situent à 1 548 K€ (dont 1 M€ destiné à l'ouverture d'un dépôt à terme début janvier 2023).

Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de placement sont valorisés au coût d'acquisition.
Les plus-values éventuelles ne sont constatées qu'à la sortie.

DESIGNATION VALEUR	VALEUR COMPTABLE AU 31/12/23
Comptes sur Livrets	2 205 812,46
Compte à terme (Nantissement)	52 202,04
Compte à terme BNP	4 000 000,00
TOTAL	6 258 014,50

Disponibilités

DISPONIBILITES	MONTANTS
Effets remis à l'encaissement	0
Banques	332 786
Intérêts à recevoir	142 466
Caisses	965
TOTAL	475 806

4. NOTES SUR LE BILAN – PASSIF

4.1. Fonds associatifs et réserves

Les fonds associatifs sont composés des éléments suivants :

- Les fonds sans droit de reprise (diminués de la subvention originelle d'investissement, suite au nouveau règlement comptable) stables à 11 818 € ;
- Les fonds de réserve composés de la seule réserve générale pour 1 719 510 € (pas de mouvement sur l'exercice) ;
- Le report à nouveau, à l'ouverture à 1 408 715 €, diminué de l'affectation du résultat 2022 pour -10 109 € est à la clôture à 1 398 607 € ;
- Le résultat de l'exercice 2023 est déficitaire à -592 107 €

VARIATION DES FONDS PROPRES	31/12/2022	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSUMMATION	31/12/2023
Fonds associatifs sans droit de reprise	11 818	0	0	0	11 818
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0	0	0	0
Ecart de réévaluation	0		0	0	0
Réserves	1 719 510	0	0	0	1 719 510
Report à nouveau	1 408 715	-10 109	0	0	1 398 606
Résultat de l'exercice	-10 109		10 109	592 108	- 592 108
Situation nette	3 129 934	0	10 109	592 108	2 537 826
Fonds propres consommables	0		0	0	0
Subventions d'investissement	145 000		0	30 000	115 000
Provisions réglementées	0		0	0	0
TOTAL	3 274 934	-10 109	10 109	622 108	2 652 826

4.2. Provisions pour risques et charges

PROVISIONS POUR RISQUES	31/12/2022	DOTATION	REPRISE	31/12/2023
Provisions pour risques et charges	0		0	0
Engagement retraite	475 820	0	27 688	448 132
TOTAL	475 820	0	27 688	448 132

2 départs en retraite sont enregistrés en 2023.

La dotation de l'exercice est actualisée en fin d'année avec sa part de charges sociales affectables. Le total des engagements en matière de retraite (indemnités conventionnelles de départ à la retraite) s'établit dorénavant à 448 132 € charges sociales incluses, soit 29,9% du montant total théorique.

Le calcul de l'indemnité de départ volontaire à la retraite tient compte de deux populations :

- celle sous accord du 31 décembre 2007, prévoyant une indemnité de départ égale à un quart de mois par année de présence après un an d'ancienneté ;
- celle sous Convention collective nationale du sport prévoyant : un mois et demi de salaire après dix ans d'ancienneté ; deux mois après quinze ans ; quatre mois après vingt ans ; cinq mois après trente ans.

Le calcul est établi sur les hypothèses suivantes :

- Retraite à taux plein à compter du 65^{ème} anniversaire,
- Salaire mensuel brut moyen : moyenne des douze derniers mois (salaire brut + indemnité ancienneté + primes sur objectifs),
- Taux de charges patronales identique à celui utilisé pour la provision pour congés payés de l'année,
- Coefficient de rotation (Turn-over) du personnel estimé en fonction des tranches d'âge, à savoir :
 - o Jusqu'à 29 ans 0 %
 - o De 30 à 39 ans 25 %
 - o De 40 à 49 ans 50 %
 - o 50 ans à 62 ans 75 %
 - o 62 à 65 ans 100 %
- Il est toujours fait usage de la table de mortalité TPRV93.

4.3. Fonds dédiés

Le PSD a financé 68 dossiers pour 79 K€ en 2023 (43 K€ en 2022),

- 21 dossiers pour le volet “Création” ;
- 36 dossiers pour le volet “Diversification” ;
- 11 dossiers pour le volet “Innovation et Développement”.

Les fonds dédiés liés aux subventions (ANS, ...) sont diminués du montant reporté l’année dernière et repris pour 109 K€.

Sur les dons reversés à la mission sociale dédiée, le solde disponible à fin 2023 est de 162 K€.

VARIATION DES FONDS DEDES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont Remboursts		Montant Global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation						0	
ANS 2021 (dont Oudoorvision)	29 167	0	29 167	0	0	0	0
ANS 2022	56 236	0	56 236	0		0	0
Ministère des Sports – Coopération Internationale	14 000	0	14 000	0	0	0	0
Caisse des Dépôts	10 000	0	10 000	0		0	0
Contributions financières d'autres organismes						188 607	
Plan Sportif Développement	112 741	159 027	83 161	0	0	188 607	
Ressources liées à la générosité du public						161 933	
Dons manuels	207 619	22 341	68 027	0	0	161 933	0
TOTAL	429 763	181 368	260 591	0	0	350 540	0

4.4. Etat des dettes

Les dettes sont toutes à échéance d'un an maximum. Les autres dettes intègrent essentiellement les Dons manuels à reverser à Esprit rando, les projets GHIL et les assurances (saison sportive).

DETTE	MONTANTS	ECHEANCES		
		- 1 AN	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
Frais bancaires	411	411	0	0
Avances et acomptes reçus	22 975	22 975	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	1 215 302	1 215 302	0	0
Dettes sociales et fiscales	1 083 115	1 083 115	0	0
Autres dettes	987 592	987 592	0	0
Produits constatés d'avance	4 740 134	4 740 134	0	0
TOTAL DETTES	8 049 529	8 049 529	0	0

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	MONTANT
Licences Saison 2023 / 2024	4 171 114
Affiliations Clubs Saison 2023 / 2024	125 066
Abonnements Passion Rando Magazine	173 073
Rando Pass	58 748
GR@ccess	24 814
Divers (Financements Topos/Partenariats/Appli numérique)	187 319
TOTAL	4 740 134

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Produits d'exploitation

Financements organismes publics : 887 097 €

(hors financements topos-guides ; montant net après comptabilisation des montants reportés en « produits constatés d'avance »)

ORGANISMES	NATURE	MONTANT
Agence Nationale du Sport	Convention objectif pluriannuel	449 000,00
Agence Nationale du Sport	Formation	75 000,00
Agence Nationale du Sport	PSF	30 000,00
Agence Nationale du Sport	Outdoorvision	25 000,00
Ministère de la Culture		35 000,00
ADEME	Marche en Ville	41 048,51
ANCT	Sentiers de montagne	76 511,00
DGTIM	Marche en Ville	30 000,00
CEREMA	France Vue sur Mer	30 000,00
FEDER	GR 65 & GR 653 Massif Central	31 715,00
CARP	Confédération Afrique	4 500,00
Collectivités territoriales	Editions	5 322,00
Pôle emploi - Agence Nationale Sport	Emplois aidés - Apprentissage	54 000,16
TOTAL		887 096,67

Dons reçus : 29 393 €

Les ressources provenant de l'appel public à la générosité pour 30 K€ se répartissent de la manière suivante :

- 30K€ à évoquer avec le GHL dons.

Le montant des ressources provenant de l'appel public à la générosité pour l'année civile 2023 étant inférieur au seuil de 153 000 €, il n'est pas établi de « Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public » (loi n°91-772 du 7 août 1991).

5.2. Charges d'exploitation

Aides financières accordées : 160K€

BENEFICIAIRES	NATURE	MONTANT
CNLCMA + CRRP + ASS	Reversement Longe côte	12 000
CRRP et CDRP	PSD	79 661
CDRP	Don – Missions sociales	68 027
TOTAL		159 688

5.3. Résultat financier

Composé exclusivement de produits financiers pour 150 902 € correspondant aux intérêts des CAT

5.4. Résultat exceptionnel

Les 30K€, sont liés à la quote-part de la subvention d'investissement liée au développement de l'application ma rando de 150K€ amortie sur 5 ans :

NATURE	PRODUITS	CHARGES
Sur exercices antérieurs	0,00	130,00
Divers	676,30	588,28
QUOTE-PART SUBV INVESTISSEMENT	30 000,00	0,00
Dotations & Rep Prov / risques et charges	3 976,86	0,00
Dotations & Rep Prov - Autres Dépréciations	0,00	0,00
TOTAL	34 653,16	718,28
		33 934,88

5.5. Impôts sur les sociétés

Le montant de l'impôt sur les sociétés dû sur les produits à hauteur de 25% au titre de l'exercice 2023 s'élève à 19 465 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Engagements hors-bilan

Nantissement de compte à terme à hauteur de 52 202 € au profit de la Société Générale couvrant 100% de la caution pour le contrat Sofedis.

6.2. Honoraires du commissaire aux comptes

Honoraires et frais du Commissaire aux Comptes comptabilisés en charges sont évalués à 19 000€ HT.

6.3. Les effectifs salariés

Au 31 décembre 2023, hors les Conseillers Techniques Sportifs placés par le Ministère des sports, la Fédération comptait 74 personnels, dont 58 CDI, 1 CDD en accroissement temporaire ainsi que 14 jeunes en alternance (14 apprentis). L'effectif ETP moyen sur l'année 2023 est de 54.

Au 31 décembre 2023, tous personnels confondus, la répartition est de 54 % de femmes et 46 % d'hommes.

Dans le courant de l'année 2023 il y a eu 63 mouvements : 38 en entrée (18 CDI + 4 CDD +12 ALT + 4 stagiaires) ; 25 en sortie (12 CDI + 3 CDD +6 ALT + 4 stagiaires) et 1 changement de fonctions.

6.4. Les cadres détachés du ministère des Sports

La Fédération bénéficie du concours de personnels du ministère des Sports placés auprès de la Fédération. Ces conseillers techniques sportifs sont au nombre de 7 au 31 décembre 2023 avec une nouvelle arrivée (CTN) au cours de cette année.

6.5. Le bénévolat

Le temps de présence des bénévoles de Tolbiac au national a été évalué pour l'année 2023 à 18 492 heures.

Sur la base de la masse salariale de la FFRandonnée rapportée au nombre d'heures rémunérées sur 2023, le coût moyen horaire hors charges sociales s'élève à 21.43 € et avec les charges sociales à 32.15 €

Il ressort de ce calcul que la valorisation du bénévolat à la FFRandonnée, hors fonction élective (estimée à 4655 demi-journées), peut être estimée à 396 300 € hors charges sociales, et à 605 943 € avec les charges sociales.

Ces chiffres correspondent à 21.43 % des personnels affectés à la FFRandonnée, représentant 10.16 personnes équivalents temps pleins sur l'année.

6.6. La rémunération des plus hauts cadres dirigeants de la fédération

S'agissant des trois plus hauts cadres dirigeants élus de la Fédération, ce sont la Présidente et les Vice-président(e)s. Ils ne perçoivent aucune rémunération, ni avantage en nature.

Fédération Française de la Randonnée Pédestre

64, rue du Dessous des Berges

75013 PARIS

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du Code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé et sont présentées ci-après.

Avec le fond de dotation Esprit Rando

- *Personnes concernées :*

Mesdames CHEVALIER, LEBRANCHU et SOULARY.

- *Nature et objet :*

Prestations de gestion de la collecte des dons reçus par Esprit Rando.

FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNEE PEDESTRE

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées. Exercice clos le 31 décembre 2023.

Modalités :

Le produit inscrit à ce titre dans les comptes de l'exercice 2023 est de 36 679,30 €.

Avec les structures partageant avec la Fédération une ou plusieurs personnes concernées

(Voir le tableau annexé à notre rapport).

Paris, le 18 mars 2024

Le commissaire aux comptes

F.-M. RICHARD & Associés

Julie GALOPHE

Stéphane PRACHE

CONVENTIONS REGLEMENTEES 2023		Sommes versées par les structures à la FFRandonnée	Sommes versées par la FFRandonnée aux structures
ELUS	STRUCTURES	(Clients / Prélèvements)	(Fournisseurs/ Virements)
BROUET Frédéric	Comité Département 51 (Marne)	3 182,00 €	17 783,50 €
	Comité Régional PACA	290 604,95 €	144 201,14 €
BUFFARD Lexie	Comité Département 83 (Var)	100 024,17 €	118 326,06 €
	Ass "Les randonneurs seynois 09659"	14 727,40 €	84,00 €
CHENEAU Bernard	Comité Régional Pays de la Loire*	7 924,32 €	67 364,60 €
CHIPON Sophie	Ass "Alison Wave Attitude 09813"	7 599,00 €	- €
GAUTTRON Maryse	Comité Département 49* (Maine et Loire)	10 859,60 €	32 223,85 €
	Comité Régional IDF	40 774,17 €	134 502,34 €
GOGNEAU Annette	Comité Département 75* (Paris)	4 087,00 €	30 248,05 €
	Ass "Randonneurs Ile de France 00348**"	10 635,00 €	- €
	Comité Régional Occitanie	11 989,10 €	150 858,91 €
GRESLE Anne-Marie	Comité Département 34 (Hérault)	11 541,32 €	71 572,18 €
	Administrateur Association « Les Randonneurs Ceyradais » 34 Hérault	1 016,10 €	- €
GRIMBERT Alain	Comité Département 59 (Nord)	10 358,93 €	54 102,21 €
GROSSARD Claudie	Comité Département 92 (Haut de Seine)	2 291,00 €	26 478,00 €
KABANI Catherine	Comité Département 93* (Seine Saint-Denis)	16 333,42 €	26 843,81 €
KORMANN Louis	Comité Département 75* (Paris)	4 087,00 €	30 248,05 €
	Comité Régional IDF	40 774,17 €	134 502,34 €
LAMAURT Bruno	Comité Département 93* (Seine Saint-Denis)	16 333,42 €	26 843,81 €
	Ass "Mille Pattes 00428"	3 625,60 €	- €
LEBRANCHU Madeleine	Comité Régional Bretagne	14 347,27 €	81 034,07 €
	Comité Département 56 (Morbihan)	11 170,92 €	42 962,35 €
	Ass JE Randonnee 77	644,85 €	- €
MONTOYA Frédéric	Comité Régional IDF	40 774,17 €	134 502,34 €
	Comité Département 77 (Seine et Marne)	19 700,12 €	67 436,37 €
NOC Jacky	Comité Régional Guadeloupe	1 116,42 €	8 350,99 €
SIBEUD Dominique	Comité Département 26 (Drôme)	14 173,48 €	86 536,18 €
	Comité Régional Nouvelle Aquitaine	19 095,70 €	129 470,37 €
SOLAS Jean-François	Comité Département 24 (Dordogne)	6 646,20 €	21 267,31 €
	Ass "Les randonneurs de la belle 09558"	3 182,00 €	- €
SOULARY Brigitte	Comité Régional Hauts de France	31 500,59 €	66 161,06 €
	Comité Départemental des haute Saône	1 744,82 €	7 192,39 €
VOUGNON Florence	Comité régional Bourgogne Franche Comté	5 560,12 €	62 954,38 €
	Ass "Rando saone 09595"	2 295,40 €	83,80 €

Concernant les licences, les montants pris en compte concernent la saison 2022/2023.

Tous les membres élus ou désignés ayant eu une action au sein du CoDir en 2023 sont ici concernés ; qu'ils soient ou non encore présents au 31/12/2023. Les notes de frais ne sont pas prises en compte.

(*) Structures communes à plusieurs élus